

Paris, le 28.05.13 003154 CM

—
Le Ministre
—



Madame la Sénatrice,

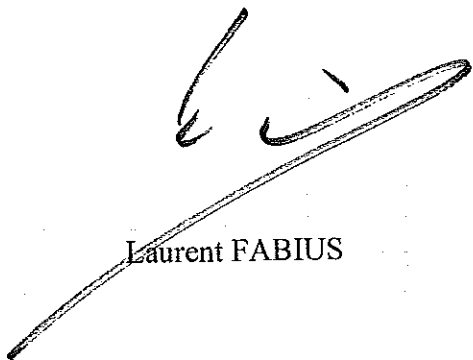
Le courrier du 23 janvier que vous avez bien voulu m'adresser à propos de la tenue du procès dit de Gdeim Izik et du cas de M. Naâma ASFARI a retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, le procès, qui avait été reporté à deux reprises en janvier, puis en octobre 2012, s'est tenu du 1er au 17 février 2013, en présence de nombreux observateurs, nationaux et internationaux, dont le Conseil national des droits de l'homme, conformément à ses prérogatives. Les services compétents du ministère des Affaires étrangères ont suivi avec attention le déroulement de cette procédure judiciaire. Mme Claude MANGIN, épouse de M. ASFARI, a par ailleurs été reçue par notre poste diplomatique à Rabat lors de ses déplacements au Maroc.

Les vingt-quatre Sahraouis, dont M. ASFARI, ont été condamnés à des peines allant de deux ans de réclusion à la perpétuité pour « constitution de bandes criminelles, violences contre les forces de l'ordre ayant entraîné la mort de onze personnes et mutilation de cadavre » lors des heurts violents de novembre 2010. Les seules voies de recours possibles sont celles qui existent au Maroc, en l'espèce le pourvoi devant la Cour de cassation.

Soyez enfin assurée que la France entretient un dialogue régulier avec les autorités marocaines sur la question du respect des droits de l'homme. J'ai moi-même évoqué le cas de M. ASFARI avec mon homologue marocain lors d'un entretien en décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes hommages respectueux.



Laurent FABIUS

Madame Marie-Christine BLANDIN
Sénatrice du Nord
Présidente de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06